

Communiqué de presse
9 décembre 2021

40 entreprises de la région Normandie s'impliquent dans le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs (EVE).

Des entreprises implantées sur 5 départements de la région Normandie entrent dans le programme EVE, porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles de la chaîne logistique et du transport de voyageurs (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficiant du soutien du ministère de la Transition écologique. Ce programme vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes du secteur du transport routier (marchandises et voyageurs) et de la logistique autour d'un même objectif : la transition écologique du secteur.

Conscientes de leurs responsabilités sociétales et environnementales, ces entreprises démontrent que le transport routier prend activement part à la transition écologique.

Une région dynamique et engagée dans la transition écologique



Dans le cadre du programme EVE, le dispositif Objectif CO₂, lancé en 2008 est destiné aux grossistes et aux entreprises du transport de marchandises et de voyageurs.

Il s'appuie sur une charte d'engagement volontaire et accompagne les entreprises sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur 3 ans. Les entreprises adhérentes s'engagent à réduire à minima de 5% leurs émissions de CO₂ sur cette durée. Un label permet de distinguer les entreprises les plus vertueuses qui obtiennent d'excellents résultats sur la réduction de leur impact énergétique et environnemental. A la suite d'un audit rigoureux et indépendant, le label est attribué pour 3 ans par les représentants du ministère de la Transition écologique, de l'ADEME et des organisations professionnelles.

Pour 2021, 36 entreprises normandes se sont engagées dans la Charte et 3 entreprises ont obtenu le label Objectif CO₂.

En signant la charte Objectif CO₂, 30 entreprises adhèrent pour la première fois et 10 entreprises renouvellent leur engagement sur la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action.

8 entreprises de transport de voyageurs sont volontaires pour réduire leurs émissions de GES, soit le double par rapport à 2020, ce qui représente une belle dynamique pour le secteur.

Le groupe Mertz (San Transport Mertz et Mertz conteneurs), Transports Rouille & Fils et Transports VDK sont les entreprises qui ont obtenu le label soit la reconnaissance d'un niveau de performance énergétique et environnementale élevé.

Les 40 entreprises signataires :

Entreprises	Dpt	Entreprises	Dpt
ACE Transports	50	CARENTAN TRANSPORTS	50
TRANSPORTS ADES MARCHANDISES	50	TRANSPORTS GODFROY	14
TRANSPORTS ADES VOYAGEURS	50	TRANSPORTS TLH	27
CARS ADRIEN	27	TRANSPORTS JC GOSSELIN	76
TRANSPORTS BUNEL & CIE	76	LINGEVRES TRANSPORTS	14
CARS DENIS	76	TRANSPORTS NICOLLE	27
KEOLIS CALVADOS	14	BATRANS	27
AUTOCARS LE MONNIER & FILS	61	SNVP TRANSPORTS	50
TRANSPORTS LEROSEY	50	TRANSPORTS MULTIPIERRES	14
AUTOCARS RELFEXE	76	GEFFRAY TRANSPORTS	61
TRANSPORTS SDT	76	CARS FAROUAULT	50
SOFRILOG TRANSPORTS PARIS	14	DESJOUIS TRANSPORTS	61
SOFRILOG TRANSPORTS BRUGES	14	CARS HANGARD	76
SOFRILOG TRANSPORTS CAEN	14	TRANSMANUT	61
SOFRILOG TRANSPORTS MARNE	14	TRANSPORTS NYD MAMOUR	27
SOFRILOG TRANSPORTS CHOLET	14	DESJOUIS MESSAGERIE	61
SOFRILOG TRANSPORTS ORLY	14	SAN Transports MERTZ (label)	14
OoFRAIS	14	MERTZ Conteneurs (label)	14
TRANSPORTS JMS	76	TRANSPORTS ROULLE & FILS (label)	76
OoFRAIS PARIS	14	TRANSPORTS VDK (label)	76

Un objectif commun : réduire les émissions de CO₂

Des plans d'action personnalisés visent à permettre aux entreprises d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effets de serre qu'elles se sont fixées et qui sont en moyenne de 6% depuis la création du programme EVE en 2018. Depuis début 2021 les entreprises s'engagent sur des plans d'action plus ambitieux avec une moyenne de réduction des GES de 12,6%.

En moyenne les entreprises travaillent sur une dizaine d'actions alors que la charte impose a minima 4 actions. Le renouvellement de la flotte en norme Euro VI/6, la meilleure gestion des pneumatiques, la coupure automatique du moteur au ralenti et le développement des carburants alternatifs figurent parmi les actions les plus fréquemment sélectionnées.

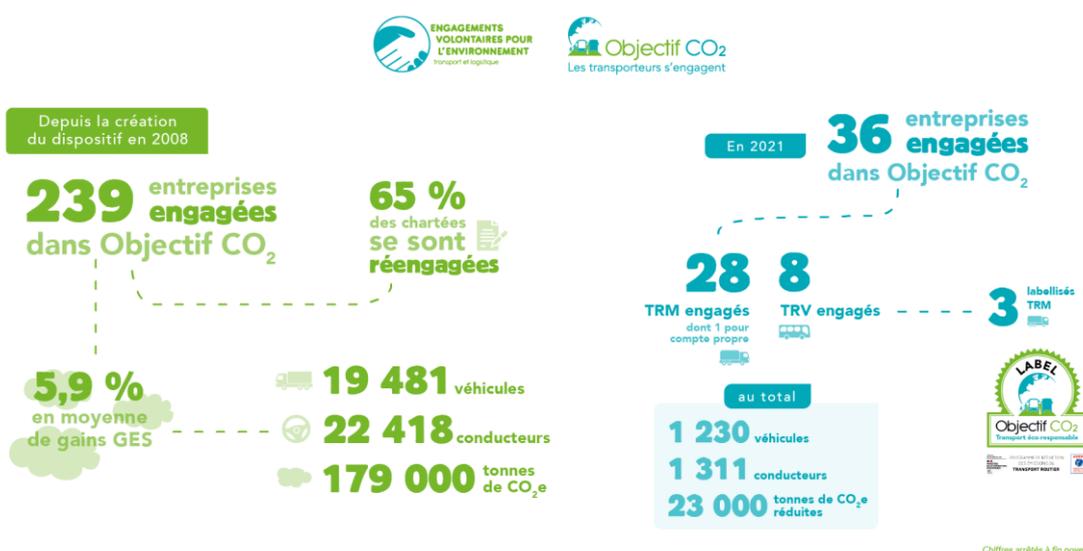
Pour les aider, ces entreprises volontaires bénéficient gratuitement, grâce au programme CEE EVE, d'outils de mesure, d'une méthodologie éprouvée et d'un accompagnement technique personnalisé par un chargé de mission régional Eco CO₂. La DREAL NORMANDIE et l'ADEME s'assurent de la mise en œuvre de la Charte et pilotent au quotidien la démarche.

Depuis le lancement du dispositif, les 239 entreprises engagées en Normandie ont réduit leurs émissions de plus de 179 000 tonnes de CO₂e.

A ce jour, ce sont désormais 239 entreprises, 206 pour le transport de marchandises et 33 pour le transport de voyageurs qui se sont activement engagées dans la démarche Objectif CO₂ en Normandie.



BILAN EVE EN NORMANDIE



A propos du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique) Le programme EVE vise à accompagner l'ensemble des entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique. Il s'appuie sur des dispositifs spécifiques destinés aux chargeurs, aux commissionnaires de transport, aux grossistes et aux transporteurs de marchandises et de voyageurs. Une plateforme commune d'échange de données permet à chacun de connaître son impact sur www.eve-transport-logistique.fr. Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. www.eve-transport-logistique.fr/ @EVE_Transport.

A propos de l'ADEME : À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.

Contacts presse Eco CO2 : Agence VLC
Valérie Leseigneur – valerie@agencevlc.com
Tél. : + 33 (0)6 68 80 37 35